ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2022

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	**Commune de BEAUMONT LE ROGER** (Département de l'Eure)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Sous réserve de la délibération du Conseil Municipal sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle cadastrée section AH n°385 (1606,50 m² à prendre sur la parcelle d'une superficie totale de 5 479 m²) sise rue Jules Ferry sur la commune de BEAUMONT LE ROGER.
POS/PLU :	Zone UB au PLU.
PROJET :	Acquisition de l'ancienne caserne de pompiers dans le cadre du fonds friches. Le projet est la démolition de l'immeuble par l'EPF de Normandie puis la rétrocession à la commune et la création de places de stationnement avec aménagement paysager pour sécuriser les abords de l'école voisine.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	**8 septembre 2022 – Avis favorable (Acquisition juste avant l'intervention en travaux)**
PROPRIÉTAIRE :	Commune de Beaumont le Roger
ÉVALUATION DOMANIALE :	Acquisition à l'euro symbolique
IMPUTATION :	**Compte n°924739 – OPE2022055 – 27 – BEAUMONT LE ROGER « BATIMENT COMMUNAL »** **Enveloppe projet : 9 601 €**

La présente décision emporte acceptation de l'éventuelle délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.

Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,

Fait le 19/09/2022

Gilles Gal

Signé par Gilles Gal

Signé et certifié par yousign

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques

Dominique LEPETIT

20 SEP. 2022